

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC  
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sayabec :

**QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 6 mai 2024 à compter de 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église ;

**QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL- 240014 demandée par Louise Bernier pour le 21, rue Saindon ;

**QUE** tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

**Motif de la demande et remarques :**

**Nature de la demande :**

La dérogation demandée vise à rendre conforme aux dispositions de l'article 7.4.3 du règlement de zonage 2005-04, la distance séparant la remise d'une autre construction accessoire.

**L'importance de la demande :**

Si cette demande de dérogation est acceptée, la distance séparent la remise du patio attenant à la résidence sera fixée à 1.8 mètre alors que cette distance ne devrait pas être inférieure à 3.0 mètres.

Considération:  
Toutes les autres normes de la réglementation d'urbanisme sont respectées.

**Identification du site concerné :**

21, rue Saindon à Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 17 AVRIL 2024

---

Joël Charest  
Directeur général et greffier-trésorier